



Groupement Parisien
Inter-bailleurs de Surveillance

RAPPORT ANNUEL

D'ACTIVITÉ 2023





Editorial

Cécile Belard du Plantys

Présidente du CA, directrice
générale de Paris Habitat

Alain Bessaha

Directeur général du GPIS-GIE

01 19 ANS D'EXISTENCE | Page 10

**1. Le GPIS-GIE : missions,
structure, budget et
fonctionnement** | Page 12

- Missions
- Structure
- Budget : le budget global,
les grandes masses, les
investissements

**2. Plus des 2/3 du patrimoine
social de Paris bénéficiaires des
services du GPIS-GIE** | Page 14

3. La métropolisation | Page 16



02 L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DU GPIS-GIE EN 2023

| Page 18

1.1. Les chiffres de l'année 2023 à Paris et en petite couronne | Page 20

1.2. Les chiffres de l'année 2023 relatifs à l'expérimentation de la métropolisation | Page 22

2. Analyse des données opérationnelles de 2023 | Page 23

3. Relations avec les partenaires | Page 26

- IRIS: L'outil de collaboration opérationnelle avec les partenaires
- Les partenariats vus par la Ville de Paris, un bailleur et un représentant des locataires

4. Les temps forts de 2023 | Page 29



03

LE GPIS-GIE, UN ACTEUR ENGAGÉ EN FAVEUR DE LA TRANQUILLITÉ RÉSIDENTIELLE

| Page 42

1. Les engagements du GPIS-GIE

| Page 44

- La déontologie
- Le contrôle interne et la certification ISO 37001
- Focus sur la sensibilisation aux écarts de langage
- Le plan égalité professionnelle femmes / hommes
- Entretien avec Astrid, référente harcèlement

2. Les conventions de partenariat

| Page 51

3. La prise en charge de la question du sans-abrisme

| Page 52

- La nuit de la solidarité estivale

4. L'assermentation des agents du GPIS-GIE

| Page 54

- Le point de vue de Johnny POLOSSE, chef de section, sur l'assermentation



Cécile BELARD DU PLANTYS, présidente du conseil d'administration du GPIS-GIE



Photo: DR Paris HABITAT

Ce rapport d'activité est l'occasion de revenir sur une année, encore une fois, très riche pour le GPIS : interventions sur appels des locataires, activités dirigées, opérations conjointes avec la police ont constitué le quotidien des équipes.

2023 a aussi été l'année de l'expérimentation de la métropolisation qui implique non seulement des évolutions opérationnelles mais également le développement de nouveaux partenariats sur les 17 nouveaux territoires d'intervention. A chaque fois, c'est le sérieux des équipes, la qualité de leurs interventions qui permettent de devenir un acteur identifié de la tranquillité résidentielle dans des communes où le GPIS n'était historiquement pas présent.

Par ailleurs, 2023 a été une année de changement à la tête du GPIS avec le départ de Michaël SIBILLEAU, directeur général depuis 2020, dont je salue l'action au cours de ces 3 années, pendant lesquelles il aura organisé, cadré, sécurisé l'activité du GPIS. Après un intérim assuré par Juliet TROQUIER, que je remercie, Alain BESSAHA a été nommé directeur général le 20 novembre.

C'est donc avec cette nouvelle impulsion que s'ouvre l'année 2024 pour le GPIS. Alors que

le groupement fêtera cette année ses 20 ans, les bailleurs, administrateurs du groupement, ont souhaité qu'il se dote d'un projet stratégique qui permette de reposer ce qu'était le projet fondateur lors de sa création en 2004, à savoir assurer la tranquillité résidentielle des locataires du parc social, dans une forme de continuité avec la présence de proximité des bailleurs. 20 ans après, les besoins ont changé, les réponses apportées également. Ce projet stratégique permettra au groupement de fixer sa feuille de route pour les 10 ans à venir. Ce sera un chantier majeur de l'année. Pour le mener, je sais pouvoir compter sur les équipes du GPIS mais également sur un écosystème très riche de partenaires : ville de Paris, communes de la métropole, Préfecture de police, partenaires de la justice, de la médiation ou encore de l'action sociale.

Le GPIS pourra aussi compter sur la confiance et la mobilisation des 12 bailleurs membres du groupement pour porter cette ambition.

CÉCILE BELARD DU PLANTYS,
présidente du conseil
d'administration du GPIS-GIE,
directrice générale de Paris Habitat

Alain BESSAHA, directeur général du GPIS-GIE



L'année 2023 a été placée sous le signe de la nouveauté pour le groupement parisien inter-bailleurs de surveillance.

Par la découverte et l'intervention dans de nouveaux territoires, tout d'abord, avec le déploiement de nos équipes dans 17 communes de la petite couronne parisienne et la prise en compte de 12.000 logements supplémentaires. Au cours de l'année 2023, l'expérimentation de l'élargissement géographique de nos missions a conduit à la réalisation de 5 622 missions grâce à la mobilisation quotidienne de quatre patrouilles.

Le GPIS-GIE explore par ailleurs de nouveaux champs d'activité, notamment grâce à l'assermentation de 35 agents, qui pourront désormais relever par procès-verbal des infractions relatives aux atteintes au patrimoine des bailleurs sociaux. La reconnaissance par les pouvoirs publics de la capacité de nos agents à remplir ces nouvelles missions nous engage et nous poursuivrons l'important travail de formation mis en œuvre tout au long de l'année 2023 en vue d'assurer une réelle montée en compétences de nos équipes.

En 2023, le GPIS-GIE a également mis en place de nouvelles formations, comme le maintien

en condition opérationnelle à l'attention de tous les agents de sécurité mobile. Je tiens à saluer l'encadrement de la direction des opérations qui s'est largement investi et a monté dans des délais contraints un plan de formation solide et adapté à nos activités très spécifiques.

L'ensemble de ces nouveautés s'inscrit dans un contexte toujours aussi dense pour l'activité de notre groupement puisque les agents ont réalisé 50 100 missions cette année, dont 29 496 à la demande des locataires, 5 984 à la demande des bailleurs sociaux, 14 040 rondes d'initiative et 580 opérations conjointes avec la police nationale.

Tout ce travail n'aurait pas pu se réaliser sans la confiance accordée par l'ensemble des administrateurs et membres du GIE, par la Ville de Paris et par ses partenaires institutionnels, au premier rang desquels la Préfecture de police. Le GPIS-GIE va entrer dans sa 20^e année d'existence et c'est grâce à leur soutien qu'il a pu se développer et devenir l'acteur incontournable qu'il représente aujourd'hui pour près d'un Parisien sur cinq en matière de tranquillité résidentielle.

Je voudrais pour finir vous dire ma satisfaction pour le travail accompli par l'ensemble des équipes du GPIS-GIE. Cette année encore, les réalisations ont été nombreuses et complexes. C'est pourquoi, je salue tout particulièrement leur énergie et leur enthousiasme sans lesquels rien n'aurait été possible.

2024 promet, elle aussi, d'être une année pleine de projets passionnants et je sais pouvoir compter sur leur implication totale pour transformer les initiatives de 2023 en de nouvelles actions pérennes en faveur du parc social et de tous ses habitants.

Alain BESSAHA,
directeur général du GPIS-GIE



GPIS

GPIS
GIE
Groupement Parisien
bailleurs de Surveillance

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MED

01

19 ANS D'EXISTENCE





1. LE GPIS-GIE : MISSIONS, STRUCTURE, BUDGET ET FONCTIONNEMENT.

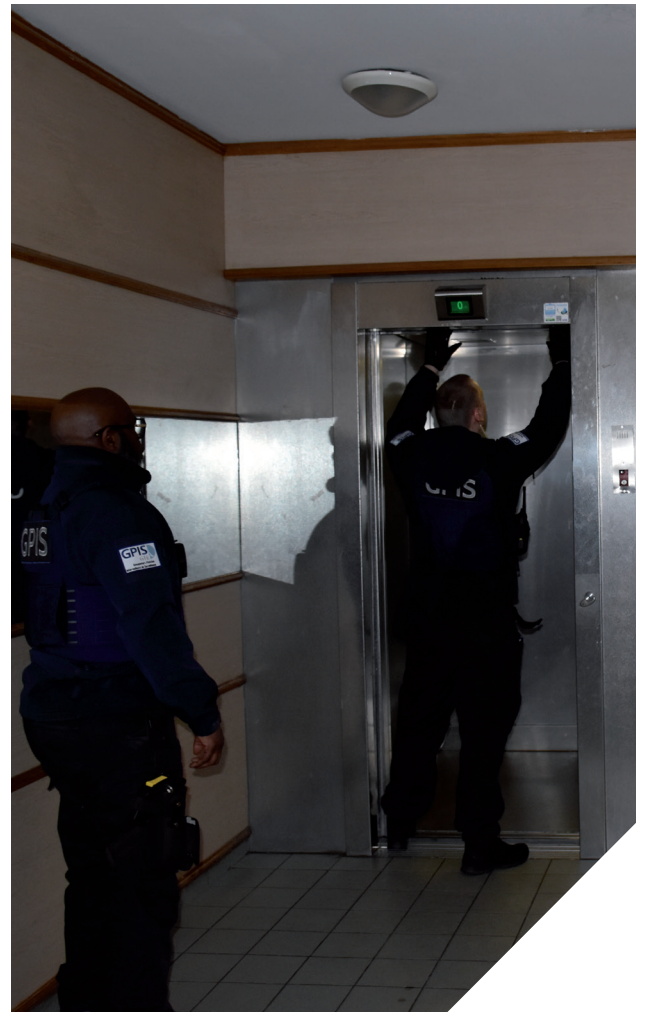
MISSIONS

Les agents de sécurité mobile du GPIS-GIE interviennent 7 jours sur 7, 365 jours par an, de 16h30 à 4h30 du matin, afin d'assurer la tranquillité résidentielle du patrimoine social en fin de journée et la nuit. Chaque année, plus de 50 000 missions sont réalisées permettant ainsi d'assurer la sécurité des locataires.

En effet, le GPIS-GIE intervient à leur demande et à celle des bailleurs, mais également de sa propre initiative, afin de garantir pour chacun la jouissance paisible de son logement et la libre circulation dans les parties communes (halls, cages d'escaliers, caves, parkings etc.).

Lors de leurs vacations, les effectifs mettent fin aux troubles qu'ils constatent telles que les occupations abusives des parties communes, les nuisances sonores et autres troubles de voisinage, et relèvent les dégradations de biens (contrôle d'accès, ascenseurs, issues de secours, tags, etc.).

Une synthèse de l'ensemble de ces informations est transmise quotidiennement aux bailleurs afin qu'ils puissent prendre les dispositions nécessaires.



STRUCTURE

Le GPIS est un groupement d'intérêt économique (GIE), qui permet aux bailleurs de mutualiser leurs moyens dans un intérêt commun, celui de la tranquillité résidentielle. Créé en 2004 par 6 bailleurs et la Ville de Paris, le GPIS-GIE exerçait au départ son activité au sein des quartiers prioritaires de la capitale. 19 ans plus tard, il réunit 12 bailleurs, intervient

dans 11 arrondissements parisiens (du 10^e au 20^e) et 17 communes de la petite couronne. Il assure ainsi la surveillance de 165 374 logements dont 153 578 à Paris, soit plus de la moitié des logements sociaux parisiens (268 485 logements sociaux à Paris au 1^{er} janvier 2023 – données Apur).



Le conseil d'administration (CA) du GPIS-GIE est constitué de 7 bailleurs : Paris Habitat, RIVP, ICF Habitat, Immobilière 3F, Elogie-Siemp, CDC Habitat et 1001 vies habitat. Le conseil d'administration élit en son sein un président et un vice-président. Le président nomme à son tour un directeur général, après avis des membres du CA, et lui délègue ses pouvoirs de gestion pour le fonctionnement régulier du groupement.

Le conseil se réunit chaque semestre pour effectuer le bilan des actions de prévention et de surveillance du GPIS-GIE et prendre des décisions stratégiques d'orientation et de financement.

L'assemblée générale (AG) est, quant à elle, constituée des 12 bailleurs membres du GIE¹. Elle se réunit au moins une fois par an. Elle vote et approuve les comptes ainsi que le budget annuel.

BUDGET

Le budget global, les grandes masses, les investissements

Le budget global 2023 du GPIS-GIE est de **17 250 340 €** hors taxe (20 700 408 € TTC).

Il comprend :

- Le budget général de **15 819 042 €** hors taxe (18 982 850 € en TTC).
Ce budget inclut une subvention versée par la ville de Paris à hauteur de **850 000 €**.
- Le budget spécifique lié à l'expérimentation de la métropolisation (intervention sur 16 communes de la petite couronne) de **1 431 298 €** hors taxe (1 717 558 € en TTC).

Le budget est réparti selon deux grands types de dépenses : les emplois et les crédits de la masse salariale (81 % du budget global) d'une part, et les frais de fonctionnement d'autre part.

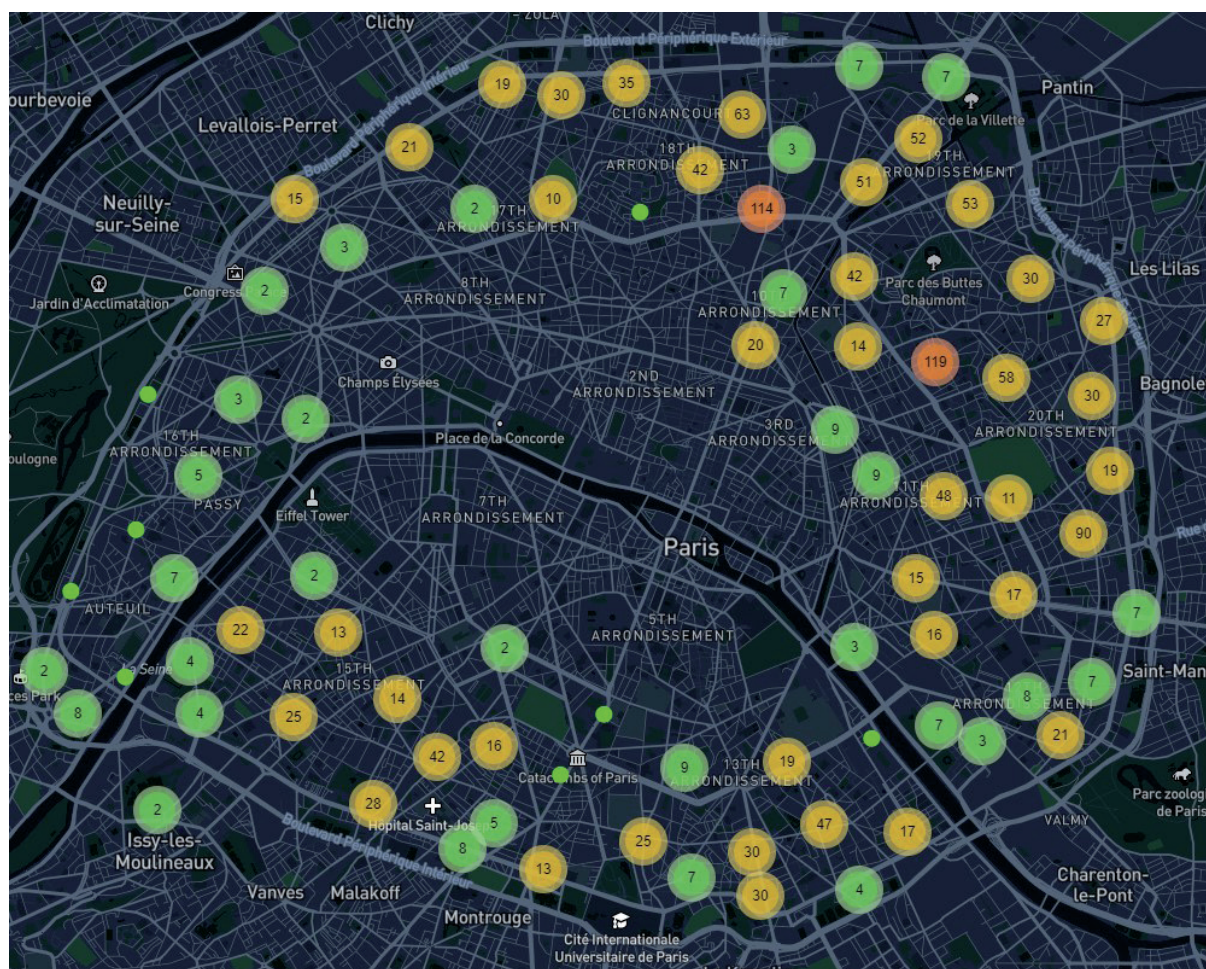
Les coûts liés au personnel sont évalués en prenant en considération les éléments suivants :

- La projection de la consommation du plafond d'emplois, évaluée à 214 ETP ;
- La signature de l'accord de branche le 19 septembre 2022, visant à une revalorisation salariale de +7.5% pour l'ensemble de la grille, entraînant ainsi une hausse des salaires de base ;
- L'instauration, au sein du GPIS-GIE, d'une grille de rémunération plus équitable et cohérente par rapport à la grille conventionnelle, grâce aux accords d'entreprise signés le 29 juin 2023.

Les charges de fonctionnement sont évaluées à **3 285 256 €** (3 942 307 € en TTC) soit 19% du budget.

¹Paris Habitat, RIVP, Elogie Siemp, ICF la Sablière, Immobilière 3F, CDC Habitat, 1001 Vies Habitat, Batigère, Emmaüs Habitat, RATP Habitat, Seqens, Aximo.

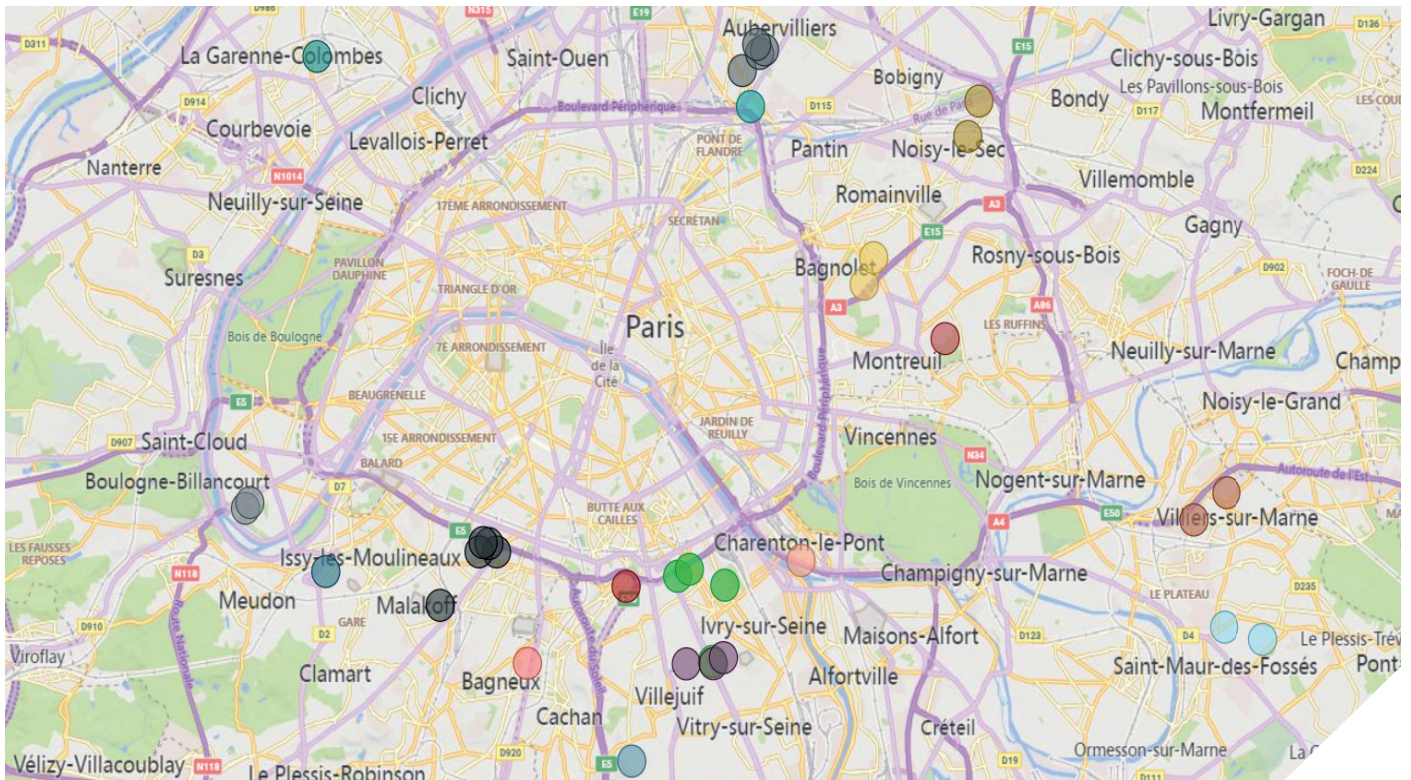
2. PLUS DES 2/3 DU PATRIMOINE SOCIAL DE PARIS BÉNÉFICIE DE LA SURVEILLANCE DU GPIS-GIE



IRIS DATA



3. LA MÉTROPOLISATION



Hauts-de-Seine :

- Bagneux
- Boulogne-Billancourt
- Issy-les-Moulineaux
- La Garenne-Colombes
- Malakoff

Seine-Saint-Denis :

- Aubervilliers
- Bagnole
- Montreuil
- Noisy-le-Sec
- Pantin

Val-de-Marne :

- Champigny sur Marne
- Charenton-le-Pont
- Gentilly
- Ivry-sur-Seine
- Villejuif
- Vitry-sur-Seine
- Villiers-sur-Marne

IRIS DATA

L'expérimentation de la métropolisation, débutée en septembre 2022, se poursuit. Elle concerne 6 bailleurs et plus de 12 500 logements répartis sur 17 communes de la petite couronne : Bagneux, Boulogne-Billancourt, La Garenne-Colombes, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Aubervilliers, Bagnole, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Villejuif, Villiers-sur-Marne et Vitry-sur-Seine.

Les équipes engagées chaque nuit adoptent un mode de déploiement différent de celui mis en œuvre dans la capitale. Ils réalisent uniquement des rondes à la demande des bailleurs sociaux (activités dirigées) et des rondes d'initiative.

La coopération avec les services de police s'y développe positivement et a permis la mise en place de nombreuses opérations conjointes.



Cité des Mordacs - Champigny-sur-Marne

02

L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DU GPIS-GIE EN 2023





1. LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2023

1. 1. PARIS ET PETITE COURONNE



50 100

Missions réalisées

Dont opérations
conjointes avec les
services de police

580

Dont rondes d'initiative
GPIS-GIE

14 040

Dont activités dirigées
(rondes à la demande
des bailleurs)

5 984

Dont intervention
à la demande des
locataires

29 496



1 626

Sites
concernés



165 400

logements surveillés



31 035

Troubles à la tranquillité résidentielle
auxquels les agents du GPIS-GIE ont mis fin :



12 245

Occupations abusives
des parties communes



7 670

Nuisances sonores



Découvertes
dans les parties
communes



7 003

Signalements (dégradations
de points de contrôles d'accès
constatées, dégradations
volontaires des parties communes,
incendie ou inondation,
dégradations équipements
électriques, etc.).

1. 2. L'EXPÉRIMENTATION DE LA MÉTROPOLISATION



5 524

Missions réalisées

Dont opérations
conjointes avec les
services de police

94

Dont rondes d'initiative

5 144

Dont activités dirigées

286



Les agents ont mis fin à

1 208

occupations
abusives



33

Sites
surveillés



2 582

Constats de dégradations de
points de contrôles d'accès,
dégradations volontaires des
parties communes, dégradation
équipements électriques



107

Découvertes
dans les parties
communes

2. ANALYSE DES DONNÉES OPÉRATIONNELLES DE 2023

En 2023, les effectifs du GPIS-GIE ont mené 50 100 missions au cours desquelles 4 tendances se dégagent :

- *Un renforcement de la coopération opérationnelle avec les bailleurs sociaux ;*
- *Une présence plus marquée du groupement au sein du patrimoine social grâce aux rondes d'initiative ;*
- *Une articulation efficace et complémentaire des missions du GPIS-GIE avec celles de la police nationale*
- *Une recrudescence du nombre de découvertes dans les parties communes.*

- **Le renforcement du travail partenarial avec les bailleurs sociaux.**

Le GPIS-GIE est davantage sollicité par ses bailleurs membres. En 2023, les effectifs du GPIS-GIE ont réalisé **5 984 rondes** à la demande des bailleurs sociaux, dans le cadre des **activités dirigées (+4 424 rondes** en lien avec les activités dirigées par rapport à 2022). Il s'agit d'un outil mis à la disposition des bailleurs qui leur permet de renforcer la présence du groupement dans des secteurs moins visibles par les locataires (parkings, sous-sols etc.), mais qui font l'objet de dégradations ou d'occupations abusives.

Enfin, il convient de rappeler que le **partage d'informations** avec les bailleurs sociaux permet la mise en œuvre d'opérations plus efficaces pour la tranquillité des locataires.

Ainsi, l'organisation des 11 réunions techniques d'arrondissement semestrielles, a permis de réfléchir de concert, entre les différents partenaires (bailleurs sociaux, mairies, polices municipales et préfecture de police), aux réponses coordonnées qui peuvent être apportées aux problématiques observées sur les territoires couverts par le groupement.



Action de prévention RIVP



Réunion technique d'arrondissement

- **La présence plus marquée du groupement dans le patrimoine social dans le cadre des rondes d'initiative**

En 2023, les équipes du GPIS-GIE ont réalisé 14 040 rondes d'initiative (+7 245 rondes d'initiative par rapport à l'année 2022) dont 8 087 à Paris (contre 5 238 en 2022) et 5 953 dans les banlieues de la petite couronne (contre 1 760 en 2022).

Ce mode de déploiement demeure à la discrétion du GPIS-GIE. Toutefois, le choix des sites est décidé de façon collégiale entre la direction des opérations et la direction de la valorisation de l'action. Cette sélection se fonde sur les données opérationnelles extraites d'IRIS mais également sur les signalements des bailleurs, des mairies et de la préfecture de police.

La hausse des rondes d'initiative correspond à la mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle impulsée par la direction des opérations, en réaction à une mobilisation moins forte des locataires sur certains sites sensibles. En effet, parfois, les locataires sollicitent peu le groupement par crainte de représailles. Ce phénomène favorise l'enracinement de certains troubles. Afin de lutter contre cette situation, le GPIS-GIE organise de son propre chef des passages répétés inopinés sur les sites les plus dégradés.

Cette présence dissuasive plus marquée dans les parties communes du GPIS-GIE permet notamment de lutter contre l'appropriation des espaces privés.



- **Une coopération soutenue avec les services de la Préfecture de police, pour une meilleure complémentarité de nos missions respectives**

Les effectifs du GPIS-GIE ont mené 580 opérations conjointes (OPC) avec les forces de police (+240 opérations conjointes par rapport à 2022). Au cours de ces missions, le GPIS-GIE assure une surveillance périmétrique des résidences, pour sécuriser leur mission (contrôles d'identité, palpations, voire verbalisation des contrevenants au moyen d'amendes forfaitaires délictuelles pour occupations abusives des parties communes).

Ils peuvent également faciliter l'accès à certains sites, sur réquisitions. Grâce à cette coopération robuste, les services de police ont procédé à 453 contrôles d'identité et 103 interpellations (contre 354 contrôles d'identité et 95 interpellations en 2022).

- **La recrudescence du nombre de découvertes dans les parties communes :**

En 2023, les effectifs du GPIS-GIE ont procédé à 819 découvertes (+389 découvertes par rapport à l'année 2022) dont 712 à Paris et 107 dans communes de la petite couronne. Cette augmentation s'explique en partie par le renforcement de la présence du groupement sur les sites les plus sensibles, notamment au travers des rondes d'initiative (voir supra).

56% des découvertes sont liées au trafic de stupéfiants (contre 58% en 2022) et 15% d'entre elles sont des armes et objets assimilés (contre 16% en 2022). La répartition des découvertes par nature est donc quasi identique à l'année précédente.

Toutefois, la localisation des découvertes s'est portée sur des sites sur lesquels les appels de locataires sont faibles.



Opération conjointe avec la police nationale - 14e arrondissement



Opération conjointe avec la police municipale - Champigny-sur-Marne

3. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES :

IRIS : UN OUTIL DE COOPÉRATION OPÉRATIONNELLE

Le centre des opérations et de supervision (COS) a été créé en 2022, pour remplacer l'ancien poste de commandement opérationnel (PCO).

Il a été doté de plusieurs technologies de pointe, au premier titre duquel, le système d'informations IRIS, créé par et pour le GPIS-GIE grâce à un consortium d'entreprises françaises, pour répondre à nos besoins spécifiques.

IRIS est un outil global et intégré qui permet de diriger les patrouilles sur le terrain et de transmettre des informations recueillies sur le patrimoine, grâce à une main courante informatisée. Le résultat de ces échanges d'informations fait l'objet d'un reporting précis de l'activité opérationnelle du GPIS-GIE, transmis chaque matin aux bailleurs, sous forme d'un compte-rendu de vacation. Il permet de faire un état des lieux précis des problématiques rencontrées (nuisances sonores, regroupements, dégradations, etc.) sur l'ensemble du patrimoine couvert.

De plus, IRIS permet aux bailleurs de formuler leurs demandes d'activités dirigées, qui, une fois validées par la direction de la valorisation de l'action, sont incrémentées sur l'interface du COS. De la même façon, les services de police peuvent y déposer des demandes d'opérations conjointes.

IRIS est également doté d'une cartographie qui recense les diverses missions (interventions à la demande des locataires, rondes d'initiative, activités dirigées, etc.), les découvertes, les incendies, ou les secours à victime. Cette cartographie permet de

visualiser l'ensemble des patrimoines et leur statut de restrictions (autorisé, renforcé, restreint, interdit). Elle permet également la visualisation du patrimoine en 3D afin de préparer au mieux les missions et le déploiement des patrouilles. L'ensemble de ces éléments sont reportés sur un mur d'écran consulté en permanence par les opérateurs du COS.

Le COS retransmet en temps réel la position exacte des équipages grâce à un système de géolocalisation des véhicules. Au-delà de la protection des effectifs, ce système permet d'apporter des précisions aux locataires sur le temps d'intervention du GPIS-GIE.

Tous ces outils sont disponibles en version mobile : les patrouilles du GPIS-GIE sont dotées d'un terminal pour recevoir les directives du COS en direct. Puis, les chefs d'équipe peuvent incrémenter les signalements liés à leur veille technique (dégradations des points d'accès, tags, ascenseur hors-service, etc.).

En conclusion, le système d'information IRIS est un outil innovant qui utilise les technologies les plus récentes pour permettre au groupement, aux bailleurs et aux services institutionnels de limiter la perte d'information, de garantir la sécurité des patrouilles et d'optimiser les trajets et le temps de traitement des interventions.

LES PARTENARIATS VUS PAR LA VILLE DE PARIS, UN BAILLEUR ET UN REPRÉSENTANT DES LOCATAIRES

« Je suis particulièrement fier du partenariat qui unit depuis 20 ans maintenant la Ville de Paris au GPIS-GIE.

Avec près de 30 000 missions organisées à la demande des locataires en 2023, le GPIS-GIE incarne parfaitement ce service public de la sécurité fondé sur l'ultra-proximité que j'ai l'honneur de porter, au nom de la Maire de Paris, au service des Parisiennes et des Parisiens.

Chaque jour et chaque nuit, l'engagement des agents du GPIS-GIE garantit le droit à la tranquillité des locataires du parc social parisien et la protection du patrimoine des bailleurs sociaux.

Les nouvelles prérogatives qui ont été confiées aux agents du GPIS-GIE suite à l'adoption de la loi du 25 mai 2021, leur permettant désormais de constater par procès-verbal certaines infractions telles que la dégradation des parties communes,

témoignent de la confiance que nous leur accordons pour assurer cette mission essentielle.

Parce que la tranquillité et la sécurité des locataires du parc social est une priorité, nous aurons le devoir de renforcer ce partenariat, que nous avons su réinventer suite à la création de la Police Municipale Parisienne en 2021, en multipliant les opérations conjointes de prévention, de sécurisation et de tranquillisation au sein du parc social en 2024. »



Nicolas NORDMAN

Adjoint à la maire de Paris en charge de la prévention, de l'aide aux victimes, de la sécurité et de la police municipale

« Pour BATIGERE HABITAT, le dispositif de surveillance du GPIS joue un rôle de prévention et de surveillance sur nos résidences parisiennes les plus sensibles. L'action du GPIS est un continuum à la mission du bailleur et au service apporté à nos locataires en termes de tranquillité résidentielle. Il est un outil qui contribue à la satisfaction apportée à nos locataires en termes de sûreté.

Les locataires peuvent contacter directement le GPIS pour les informer

d'intrusions dans leurs halls d'immeubles par exemple et avoir des interventions rapides des patrouilles du GPIS au sein de leur résidence -> une forte contribution pour assurer la paisible jouissance du cadre de vie en soirée et au cours de la nuit.

Le partenariat GPIS/Bailleurs/Police est un atout pour maintenir le cadre de vie paisible des locataires parisiens »

Valérie CARNET

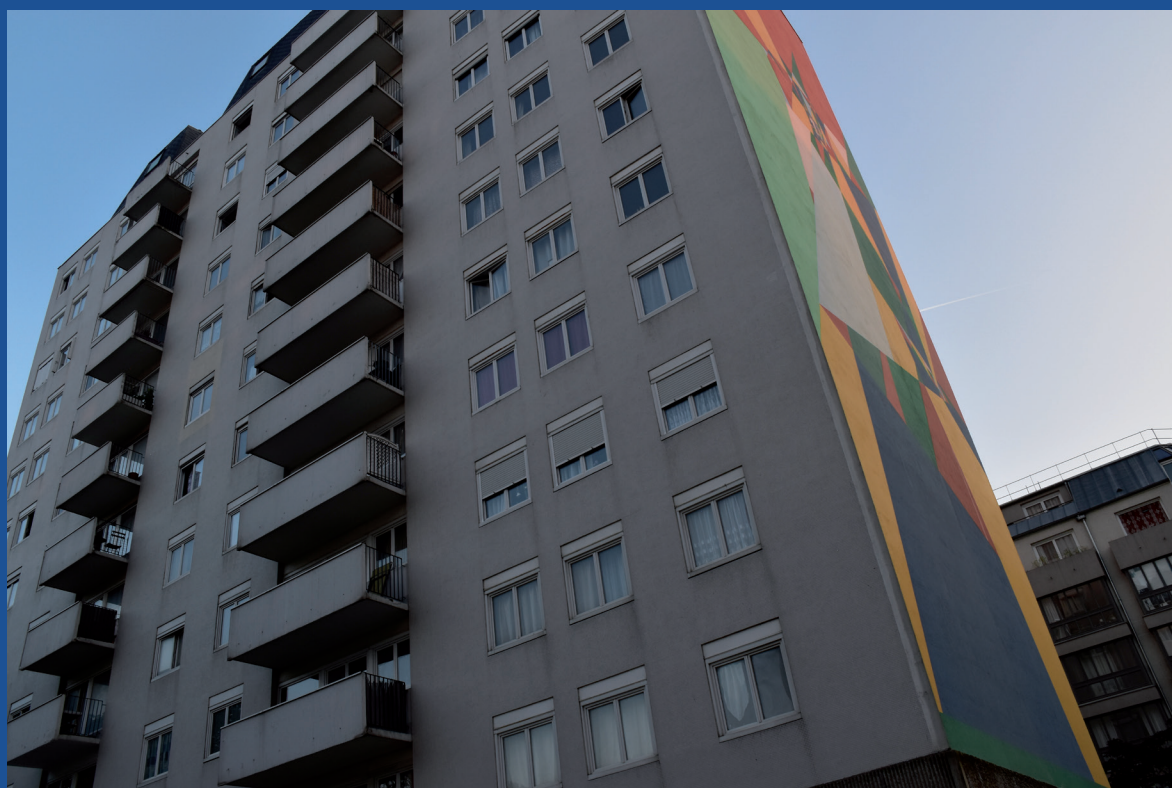
Chargée de mission sécurité et tranquillité pour Batigère Habitat

« Du point de vue de mes fonctions de président de l'association AQVL du site de Paris Habitat, 21 rue Amiral Roussin, Paris XV, je dirais que le GPIS assure une présence effective et réactive aux appels des locataires, ceci avec une grande bienveillance et patience à l'égard des demandes formulées. Il me semble urgent d'actualiser la mission

du GPIS en fonction de l'évolution rapide des atteintes à la sécurité et à la tranquillité. Il faut impérativement que le GPIS reste crédible aux yeux des auteurs de troubles. La moindre des évolutions, mais indispensable, serait que les intervenants du GPIS puissent identifier les auteurs de troubles afin que Paris Habitat puisse agir en conséquence. »

Jean-Pierre BRIGAUDIOT

AQVL, Paris 15e – Amiral Roussin



4. LES TEMPS FORTS DE 2023

- 1er semestre 2023 : Signatures des CPSA :**

Le GPIS-GIE a été signataire des contrats de prévention et de sécurité des arrondissements parisiens du 10e au 19e.



- **Depuis mars 2023 :**

Les formations assermentation ont débuté en mars 2023 et se sont poursuivies tout au long de l'année. Elles sont dispensées par les membres de la direction générale du GPIS-GIE. Chaque session dure 2 jours et aborde les thématiques suivantes : cadre légal, rédaction d'un procès-verbal et déontologie. 60 personnes ont déjà participé à la formation assermentation depuis mars 2023.



JANVIER 2023

- Formation des agents par le SIAO du Samu social

Les agents du GPIS-GIE ont été formés à la prise de contact avec les personnes sans-abri rencontrées au sein du patrimoine social.



FÉVRIER 2023



- Geoffroy BOULARD, maire du 17e, a suivi les équipes du GPIS-GIE dans son arrondissement.
- En février, le GPIS-GIE a participé à un événement du dispositif Prox'Aventure. Il s'agit de journées sportives et citoyennes organisées par le Raid Aventure Organisation dont le GPIS-GIE est mécène. (Chennevière).

MARS 2023

- La direction de la valorisation de l'action a achevé son marathon de 11 réunions techniques d'arrondissement (RTA). Elles réunissent l'ensemble de ses partenaires publics ou privés concourant à la sûreté et à la tranquillité résidentielles. Les RTA sont l'occasion de favoriser les échanges de bonnes pratiques et d'impulser des actions coordonnées.

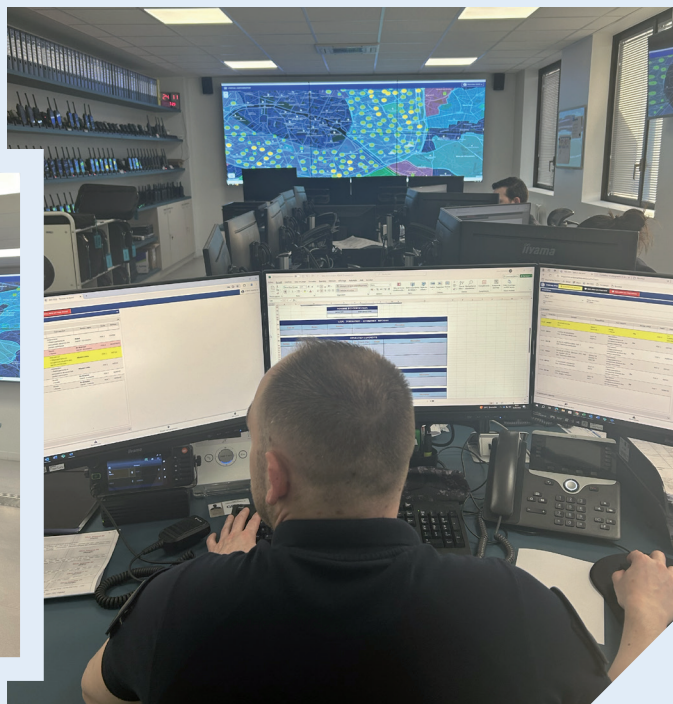


- Le 20 mars 2023, Juliet TROQUIER, directrice générale adjointe a participé au lancement du plan de lutte contre les tirs de pétards et de mortiers aux côtés de la préfecture de police de Paris, la Ville de Paris, la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et le rectorat de Paris.



AVRIL 2023

- Le PCO devient le COS : le poste de commandement se modernise et devient le centre des opérations et de supervision.



- Rencontre avec des jeunes de Bagnolet : dans le cadre de son partenariat avec la commune de Bagnolet, le GPIS-GIE a invité, dans ses locaux, plusieurs sportifs du club de boxe Noble Art Institut leur permettant ainsi de découvrir les métiers de la sécurité. Ils ont rencontré nos agents et visité notre centre des opérations et de supervision.



MAI 2023

- Echange en matière de politique de la ville : la directrice générale adjointe, Juliet TROQUIER, a présenté à la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires, les actions du GPIS-GIE qui s'inscrivent dans le cadre de la Politique de la Ville pour renforcer notre partenariat avec la Ville de Paris.



- Dans le cadre du 2e cycle du contrat stratégique de filière des industries de sécurité, nous avons reçu la visite du GICAT dans nos locaux en présence de EcoSys Group, la RATP, le groupe Icade, la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, NamR, Smart City et la police municipale de Paris. Après avoir présenté le GPIS-GIE, son modèle de gouvernance, sa place au sein du continuum de sécurité et les innovations mises en place ces derniers mois, les participants ont visité le COS, assisté à la prise de service et au briefing des agents mobiles.



JUIN 2023

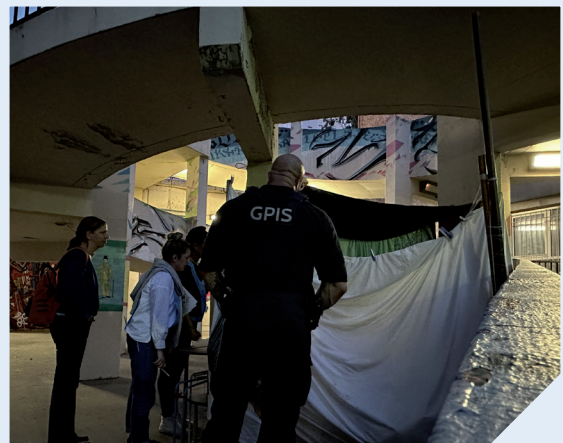
- Les 7 organisations syndicales du GPIS-GIE ont signé à l'unanimité les accords dans le cadre des NAO 2023.

Plusieurs mesures, conformes à la politique RSE ont été adoptées en faveur des salariés :

- Un accord de performance collective ;
- Un accord sur la qualité de vie au travail ;
- Un accord d'intéressement introduisant une prime spécifique pour encourager la bonne gestion collective des ressources du groupement ;
- Un accord précisant diverses mesures relatives aux congés et aux absences.



- Le GPIS-GIE a participé à la 1ère nuit de la solidarité estivale en compagnie des bénévoles de la Ville de Paris sur les 12e et 20e arrondissements. Cette soirée a permis de recenser les personnes sans-abris dans la capitale afin de mieux connaître leurs profils et de faire évoluer les politiques publiques en fonction de leur besoin.



JUILLET 2023

- Le directeur général, Michaël SIBILLEAU, a été interviewé par Gauthier LEBRET de CNews pour aborder la question de la tranquillité résidentielle dans le patrimoine social. Une occasion de rappeler que le modèle du GPIS-GIE fonctionne et s'exporte dans d'autres grandes villes françaises.
- C'est lors d'un moment de convivialité que le directeur général a dit au revoir aux salariés du GPIS-GIE, mais aussi à l'ensemble des nombreux partenaires du groupement présents pour l'évènement. Les représentants des bailleurs, de la Ville de Paris, de la préfecture de Police de Paris et les élus du CSE ont tenu à lui adresser publiquement des messages de remerciement très chaleureux et lui ont souhaité une bonne continuation dans ses futures activités.



AOÛT 2023

- Le GPIS-GIE a reçu la direction générale du GSRI (groupement de sûreté résidentielle interbailleurs de Montpellier). Après une présentation du GPIS-GIE et de son modèle de gouvernance, Steve LEFEBVRE et Charles GHIZOLI ont visité le COS, assisté à la prise de service et au briefing des agents avant de les accompagner sur le terrain.



- Nomination du référent déontologue : Dans le cadre de notre engagement contre la corruption et de notre démarche de certification ISO 37 001, Sélim UCKUN, secrétaire général du GPIS-GIE, est nommé référent déontologue. Il pourra être saisi de ces préoccupations d'ordre éthique par toute personne aussi bien en interne qu'en externe.



SEPTEMBRE 2023

- Prestation de serment : le 14 septembre avait lieu la première cérémonie de prestation de serment de plusieurs salariés du GPIS-GIE.

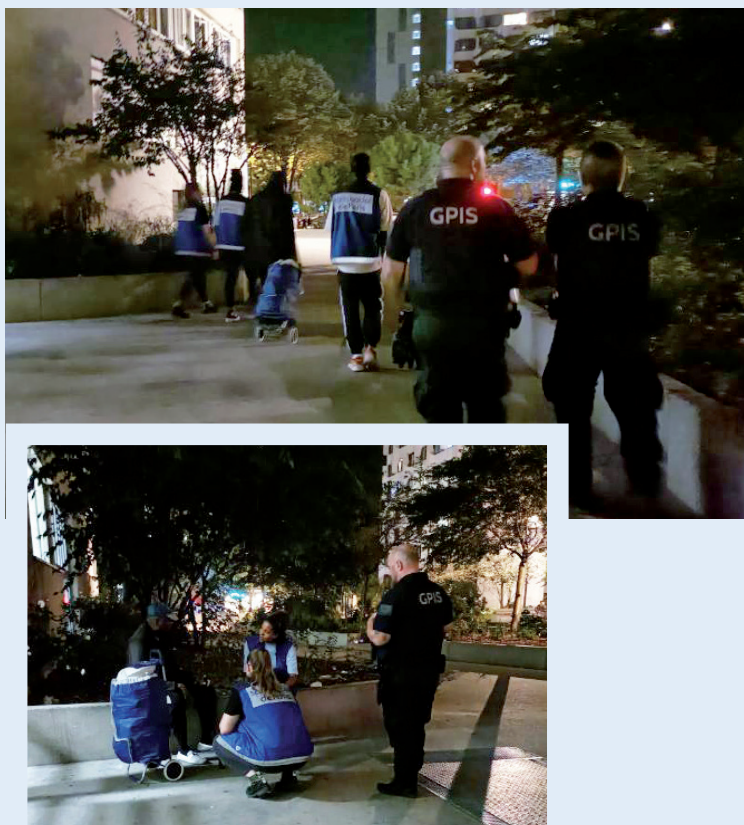
Ce fut l'occasion de les féliciter pour leur parcours, ainsi que l'ensemble des équipes engagées dans ce process qui permettra aux effectifs de relever par procès-verbal les infractions affectant le patrimoine social.

Il s'agit d'une évolution majeure de notre activité au profit des bailleurs sociaux et de leurs locataires, ainsi que d'un élément clé du partenariat avec la Ville de Paris et la préfecture de police de Paris.



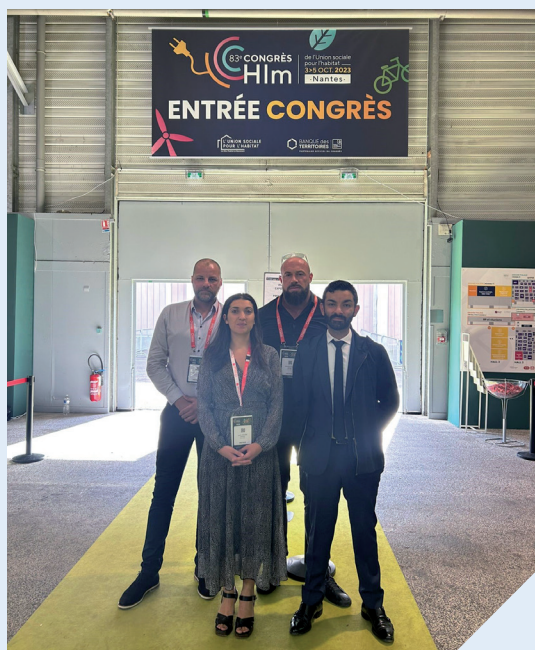
- 1ere opération conjointe avec le Samu social de Paris : le GPIS-GIE a réalisé une opération commune avec le Samu social de Paris afin de procéder à la mise à l'abris d'une personne vulnérable installée au sein du patrimoine social de CDC Habitat.

Le GPIS-GIE remercie tous ses partenaires et ses agents pour le bon déroulé de cette prise en charge.



OCTOBRE 2023

- Salon USH : la direction générale et la direction des opérations étaient au 83e congrès HLM qui se tenait à Nantes. L'occasion pour le GPIS-GIE de rencontrer les bailleurs et partenaires présents ainsi que les autres groupement inter bailleurs qui interviennent dans le champ de la tranquillité résidentielle.



- Inauguration GSRI : Sélim UCKUN, Gwenhaél GAUCHÉ et Johnny POLOSSE représentaient le GPIS-GIE à l'inauguration du Groupement Sureté Résidentielle Inter-Bailleurs (GSRI) de Montpellier.

Une occasion de formuler des vœux de réussite pour cette nouvelle aventure en faveur de la tranquillité résidentielle.



- Le GPIS-GIE, représenté par Carole MONGAY, analyste, et Jean-Marc SEVINATE, chef de section, était présent à la réunion d'échange avec les locataires du 14e arrondissement aux côtés de la

Maire de l'arrondissement, Carine PETIT, la préfecture de police de Paris, la police municipale du 14ème, la RIVP et les associations de locataires, pour aborder les questions de tranquillité résidentielle.



NOVEMBRE 2023

- **Nomination d'Alain BESSAHA** : lors du conseil d'administration du 20 novembre 2023, Alain BESSAHA a été nommé directeur général du GPIS-GIE.



- **Salon des maires** : le GPIS-GIE était présent au salon des maires et des collectivités pour « anticiper demain », thème du salon 2023.



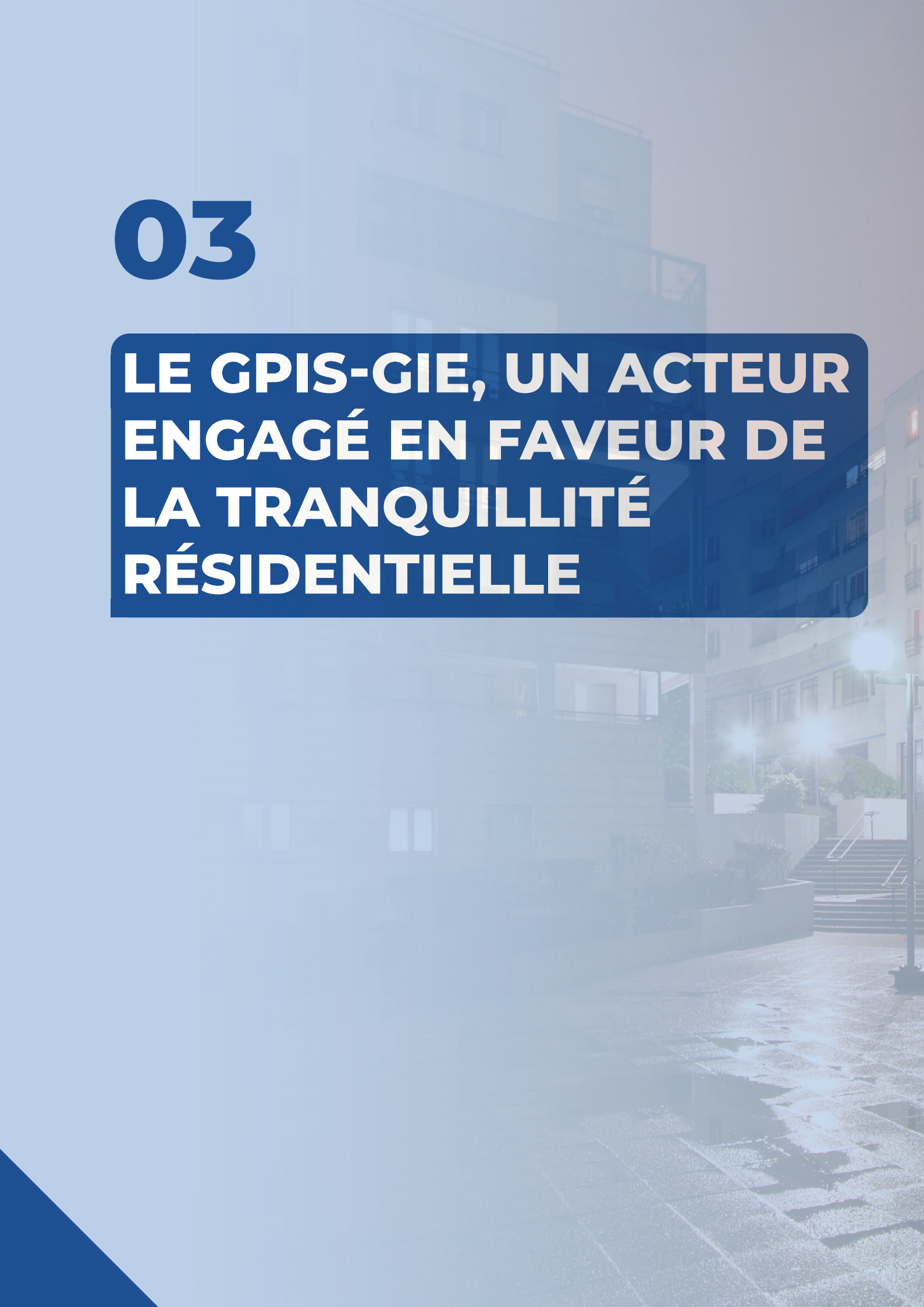
DÉCEMBRE 2023

- Maintien en condition opérationnelle (MCO) : le directeur général, Alain BESSAHA, et le directeur des opérations, Damien PONTIER, se sont rendus à Forcyno pour une session de maintien en condition opérationnelle. Ils ont tenu à féliciter les agents présents ce jour et à recueillir leurs témoignages à la fin de cette journée d'entraînement.



- Le GPIS-GIE, représenté par Alain BESSAHA, directeur général, Juliet TROQUIER, directrice générale adjointe et Guillaume DUVAL, analyste, était présent, aux côtés de Caroline YADAN, députée de la 3ème circonscription de Paris et des commissaires des 17e et 18e arrondissements, à une réunion avec les habitants afin d'évoquer les problématiques de sécurité rencontrées dans la circonscription. Cela a été l'occasion de présenter l'activité du GPIS-GIE et d'échanger avec les habitants qui ont manifesté leur satisfaction.



The background of the entire page is a photograph of a modern, multi-story apartment building at night. The building has a light-colored facade and many windows, some of which are illuminated. In the foreground, there is a wet, paved courtyard area that reflects the lights from the building and the street. A set of stairs with a metal railing leads up to the building's entrance. The overall atmosphere is quiet and urban.

03

LE GPIS-GIE, UN ACTEUR ENGAGÉ EN FAVEUR DE LA TRANQUILLITÉ RÉSIDENTIELLE



1. LE GPIS-GIE, UN ACTEUR ENGAGÉ EN FAVEUR DE LA TRANQUILLITÉ RÉSIDEN- TIELLE

• LA DÉONTOLOGIE

Depuis le mois d'août 2023, un référent déontologue a été nommé au sein du GPIS-GIE :



Sélim UCKUN

secrétaire général
et déontologue au GPIS-GIE

Qu'est-ce que la déontologie ?

La déontologie consiste à définir les règles morales et les devoirs éthiques qui régissent le comportement des personnes au sein d'une profession ou d'un groupement. Elle

vise à promouvoir des valeurs telles que la responsabilité, l'impartialité, la dignité, l'intégrité et la loyauté.

Quels avantages la déontologie apporte-t-elle à une entreprise comme le GPIS-GIE ?

Le GPIS-GIE s'engage fortement dans le processus de certification ISO 37001 (système de management anti-corruption). À ce titre, la nomination d'un référent déontologue constitue un enjeu majeur.

Au-delà de cette certification, les salariés du GPIS-GIE, notamment les titulaires d'une carte professionnelle délivrée par le CNAPS, exercent déjà dans un cadre strict imposé tant par le Livre VI du code de la sécurité intérieure et par nos chartes et règlements intérieurs. On y trouve notamment les obligations de dignité, de sobriété, de

respect et de loyauté, de confidentialité, d'interdiction de toute violence, etc.

Nos salariés sont donc déjà très sensibilisés à ces questions. Au-delà de leur formation initiale, nous proposons un module "déontologie" à tous les salariés qui s'inscrivent dans le processus d'assermentation.

Il s'agit donc de sujets majeurs tant en interne qu'en externe, notamment avec la relation que nous entretenons au quotidien au sein du parc social dont nous avons la surveillance.

Quel est le rôle du référent déontologue ? Et quelles sont ses missions ?

Le référent déontologue dispose d'un mandat clair fixé par le directeur général. Il agit sur toutes les questions liées à la transparence, à la conformité et aux conflits d'intérêts au sein de notre groupement. Il est également garant du respect des valeurs et des principes éthiques que nous avons établis.

Il est responsable de la sensibilisation de l'ensemble du personnel et des parties prenantes de l'entreprise aux normes éthiques, aux politiques de conformité et aux procédures établies. Il s'assure que tous les salariés comprennent l'importance de l'éthique et de la déontologie dans leur travail quotidien.

Afin de remplir pleinement cette mission, nous avons mis en place un processus de signalement confidentiel (deontologue@gie-gpis.com et lien sur notre site Internet) pour permettre à tout acteur interne ou externe de signaler des violations éthiques ou des comportements inappropriés en toute sécurité et en assurant l'anonymat du signalant. Chaque signalement est systématiquement examiné de manière appropriée et des actions correctives sont prises, notamment en lien avec les directions et services concernés.

Intégrité Transparence
Respect Impartialité
Responsabilité **Loyauté**
Engagement
Professionnalisme Dignité
Exemplarité Confidentialité
Éthique **Solidarité**

Sur quels sujets en particulier intervenez-vous au GPIS-GIE ?

Depuis la mise en place du dispositif d'alerte au cours de l'été 2023, j'ai reçu et traité une dizaine de saisines réalisées principalement par des locataires du parc social dont nous avons la surveillance.

Ces derniers signalent – rarement bien heureusement – certains comportements de salariés. Dans certains cas, ils s'étonnent que les nuisances ne cessent pas après notre intervention. Nous les invitons à réitérer leurs demandes. Un point d'attention tout

particulier est fait avec la direction des opérations, notamment en lien avec les représentants de bailleurs.

Ces situations nous incitent à poursuivre nos efforts en matière de sensibilisation et de formation, afin de promouvoir des normes éthiques élevées et un comportement professionnel exemplaire. En travaillant ensemble, nous contribuons à créer un environnement de travail où chacun se sent respecté et soutenu.

En quoi est-ce important au sein du GPIS-GIE ?

Le travail du référent déontologue est fondamental pour maintenir un environnement de travail positif, cohérent

avec les valeurs du GPIS-GIE, et pour renforcer la confiance (en interne et en externe) et le respect mutuel.

• LE CONTRÔLE INTERNE ET LA CERTIFICATION ISO 37001



La création d'un poste de contrôleur interne et chargé des projets transverses au sein du GPIS-GIE marque une étape importante dans notre stratégie de gestion et de développement.

Le contrôle interne peut être défini comme un ensemble de mesures, de politiques et de procédures mises en place pour garantir que les activités du GPIS-GIE soient conformes aux objectifs fixés, tout en assurant une utilisation efficace des ressources et en minimisant les risques.

En créant un poste dédié au contrôle interne, nous nous engageons à renforcer la transparence, la fiabilité et la conformité de nos opérations. Ce service a pour mission principale d'évaluer et de surveiller l'efficacité de nos processus internes et

de proposer des améliorations continues, tout en accompagnant le GPIS-GIE dans la certification ISO 37001 (système de management anti-corruption).

La certification ISO 37001, sur laquelle nous travaillons depuis plus d'un an et demi, nécessite la réalisation de plusieurs étapes, telles que l'établissement d'une cartographie des risques, l'élaboration d'un plan d'actions par direction, ainsi que le suivi de la mise en place des actions recommandées.

Tout d'abord, cela renforce la confiance des parties prenantes, y compris des bailleurs, futurs adhérents, en démontrant notre

engagement envers la bonne gouvernance et la gestion des risques.

Ensuite, cela nous permet de mieux prévenir et gérer les fraudes, les erreurs et les irrégularités, ce qui peut potentiellement réduire les pertes financières et protéger la réputation du GPIS-GIE.

En résumé, la mise en place d'un poste dédié au contrôle interne reflète notre engagement envers l'excellence opérationnelle, la transparence et la pérennité du GPIS.

• FOCUS SUR LA SENSIBILISATION AUX ÉCARTS DE LANGAGE

Le GPIS-GIE, fort de ses valeurs cardinales, a mis en place des sessions de sensibilisation aux écarts de langage en 2023 pour tous ses collaborateurs. L'objectif de ces sessions est de souligner l'importance capitale de l'utilisation adéquate d'un langage exemplaire dans le contexte professionnel, en mettant en avant les répercussions des discours inappropriés.

Dans cette démarche, les sessions de sensibilisation ont pour objectif de promouvoir une communication positive et respectueuse au sein de l'organisation. En sensibilisant les collaborateurs sur les phrases à éviter, le GPIS-GIE cherche à établir un cadre favorable à la collaboration, à la compréhension mutuelle et à la promotion d'un climat de travail respectueux.

Ces séances ne se restreignent pas uniquement à prévenir les propos inappropriés, mais recherchent également la promotion d'une culture d'inclusion. Ces séances permettent au GPIS-GIE de prévenir les sources potentielles de malentendus et de conflits.

En résumé, cette démarche illustre l'engagement du groupement envers des valeurs telles que le respect et l'éthique, contribuant ainsi à la création d'un environnement professionnel sain et serein.



• LE PLAN ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES

Très attaché à l'équité et à l'égalité professionnelle, le GPIS-GIE a signé, avec les organisations professionnelles, en septembre 2023 un plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce plan s'inscrit dans une démarche proactive prévoyant des mesures concrètes pour éliminer toute forme de discrimination tout en favorisant l'inclusion et la diversité au sein de notre groupement.

Conscient du secteur d'activité dans lequel il s'inscrit, le GPIS-GIE prévoit des actions en faveur du recrutement des femmes, notamment sur des postes opérationnels. Pour ce faire, les offres d'emploi ont été

féminisées et un objectif de maintenir un taux à 90% de comités paritaires lors des entretiens d'embauche a été fixé.

Aussi, ces mesures s'inscrivent dans la continuité des négociations annuelles obligatoires de 2023 qui ont abouti à la réalisation de grilles salariales applicables à l'ensemble des collaborateurs ne tenant compte que de l'ancienneté et du poste occupé, sans aucune forme de discrimination. Cette résolution permet de garantir un salaire égal entre les femmes et les hommes, ne tenant compte que d'éléments objectifs.

Le suivi et le respect de ce plan est assuré par le service des ressources humaines.





Entretien avec Astrid
Référente harcèlement

Quel est le rôle d'un référent harcèlement ?

Le rôle premier du référent harcèlement est d'écouter les agents. La problématique du harcèlement est délicate, c'est compliqué de parler et de dénoncer. Bien évidemment, dans un deuxième temps, nous nous attachons à apporter des réponses et des solutions.

Quelles sont les missions d'un référent harcèlement ?

Tout dépend du type de problème : le référent harcèlement peut déclencher une enquête interne si l'agent en situation de harcèlement le désire. Dans ce cas, j'en discute avec mon collègue, Necym, également référent harcèlement. Nous nous tournons ensuite vers le secrétaire général pour la mettre en place. Lorsque l'enquête est lancée, le plaignant peut demander la présence du référent harcèlement lors des entretiens, cependant la personne auditionnée peut refuser notre présence même si c'est rarement le cas. Dans ce cas, nous pouvons soumettre des questions au secrétaire général qui se chargera de les poser et nous avons ensuite accès au compte-rendu de l'entretien.

Si le salarié harcelé ne souhaite pas déclencher d'enquête, alors nous restons à l'écoute et nous surveillons les comportements dénoncés.

Y'a-t-il des difficultés particulières à tenir ce rôle ?

Je suis référente harcèlement depuis maintenant 2 ans et je n'ai pas rencontré de difficultés particulières.

Est-il possible de prévenir les situations de harcèlement ?

Non, on ne peut généralement pas prévenir ce genre de situations. En revanche, Necym et moi sommes très observateurs et très accessibles. Les agents viennent facilement nous parler et se confier. Même en dehors de nos heures de travail, nous sommes là pour rassurer et soutenir les agents. C'est une mission qui nous tient à cœur !

Pourquoi avoir choisi d'assurer ce rôle ?

A l'époque il n'y avait qu'un seul référent harcèlement et c'était un homme. J'ai pensé qu'il était compliqué pour une femme de parler de ce genre de situation à un homme et inversement. J'ai donc soumis l'idée à la direction générale d'en nommer un deuxième et bien évidemment une femme. Et j'ai proposé ma candidature !

Avez-vous vu une évolution depuis la création de référents harcèlement ?

Oui, les agents sont beaucoup plus confiants et craignent moins de parler de leur problème. Ils ne savaient pas vers qui se tourner, maintenant ils savent. Ils parlent plus vite et plus facilement et peuvent s'adresser à une femme ou un homme !

Être témoin silencieux, c'est être complice.

Le harcèlement sexuel peut toucher tout le monde. Restez en sécurité, et alertez !!

GPIS GIE

Ma tenue n'est pas une invitation.

Mes paroles non plus !

« Si on ne peut plus rigoler... »

« C'est juste une blague ! »

Vous pensez être victime de harcèlement sexuel ?
Brisez le silence.

Sans consentement, c'est une agression !

- Attouchements
- Blagues à caractère sexuel
- Questions intrusives
- Sifflements
- Déshabillage du regard
- Chantages contre des faveurs sexuelles
- Demandes de faveurs sexuelles

Comptez les uns sur les autres. C'est votre quotidien. Parlez-en entre vous !!

Selon l'Organisation Internationale du Travail, 52 % des femmes et 27 % des hommes sont victimes de harcèlement sexuel.

Vous pouvez facilement obtenir de l'aide auprès des agents référents harcèlement

2. LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT :

Après la signature de la convention de partenariat relative à la sécurité des quartiers d'habitat social et la tranquillité résidentielle en 2022, le GPIS-GIE est signataire, en 2023, des contrats de sécurité et de prévention d'arrondissement pour l'axe "grands ensembles immobiliers et tranquillité résidentielle". Ces contrats permettent notamment le partage d'informations entre le GPIS-GIE et ses partenaires institutionnels.

et mortiers. Ce sujet concerne plusieurs acteurs institutionnels : le GPIS-GIE pour la sécurité dans les logements du parc social, la police nationale pour les interpellations, la police municipale pour la sécurité sur la voie publique et la prévention auprès des commerçants, les sapeurs-pompiers pour éteindre les éventuels incendies ou encore l'éducation nationale pour la prévention dans les collèges et lycées.

Depuis 2023, le GPIS-GIE participe au plan de lutte contre les tirs de pétards

DEPUIS LE 4 JUILLET 2010*
Les artifices de divertissement doivent porter le marquage « **CE** »

Ils doivent être accompagnés notamment d'informations en français :

- sur les limites d'âge
- les instructions d'utilisation

LES SANCTIONS ENCOURUES
En cas de non-respect de la réglementation en vigueur, vous encourez jusqu'à **1 500€ d'amende**

Pour tout dommage causé par un tir de feux d'artifice ou de pétards (accident, dégradation), vous vous exposez à une amende pouvant aller jusqu'à **150 000€** et **10 ans de prison**.

*Arrêté du 4 mai 2010 relatif aux modalités d'homologation, de marquage, d'étiquetage, d'utilisation et de manipulation des produits explosifs

PRÉFECTURE DE POLICE

- 🌐 prefecturedepolice.paris
- 📧 prefpolice
- 📘 prefecturedepolice
- 📱 prefpolice
- 📌 prefecture-de-police-de-paris

ACADÉMIE DE PARIS

- 🌐 ac-paris.fr
- 📧 Academie_Paris
- 📘 academie_paris
- 📱 academie-de-paris

VILLE DE PARIS

- 🌐 paris.fr
- 📧 paris
- 📘 [Ville de Paris](https://ville-de-paris)
- 📱 paris_maville
- 📌 villedeparis

GPIS

- 🌐 gie-gpis.com
- 📧 GpisGie
- 📘 gps_officiel
- 📱 gps-gie

Service de la communication de la préfecture de Police • Impression : Dilit •
Crédit images : Jamesbin - stockadobe.com • juin 2023

PRÉFECTURE DE POLICE 

INFORMER ET PROTÉGER

Mortier = danger

#StopMortiers

Pour votre sécurité et celle des autres
RESPECTEZ LA RÉGLEMENTATION



ACADÉMIE DE PARIS PARIS GPIS GIE

3. LA PRISE EN CHARGE DE LA QUESTION DU SANS-ABRISME :



550

Personnes sans-abris rencontrées
sur le patrimoine social

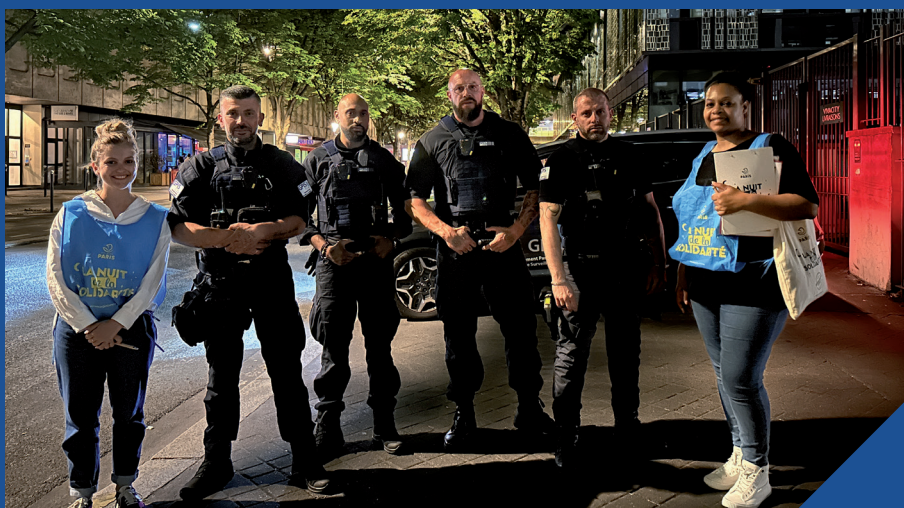
En 2023, le GPIS-GIE s'est rapproché du Samu social de Paris afin de permettre aux agents d'être formés à la prise de contact avec les personnes sans-abris et les différents dispositifs de veille sociale existants pour la prise en charge des personnes vulnérables.

Cette formation est un atout essentiel pour les agents du GPIS-GIE qui sont régulièrement confrontés à des situations précaires, nécessitant une approche particulièrement adaptée.

2023 a également été l'année de notre première opération conjointe avec le Samu social. En effet, les agents ont remarqué une situation de grande précarité au sein d'un patrimoine. Grâce à la réactivité du Samu social et des effectifs du GPIS-GIE, une action coordonnée de mise à l'abris a été proposée rapidement.

Depuis le dernier trimestre 2023, le GPIS-GIE s'est également rapproché de la brigade d'assistance aux personnes sans-abris (BAPSA) de la préfecture de police de Paris. Il est régulièrement fait appel à leur service pour des prises en charge en journée, notamment lors de signalement des bailleurs sociaux.

La direction de la valorisation de l'action et le Samu social mettent en place un partenariat opérationnel en 2024. Le but est de réunir tous les acteurs et partenaires, dans le cadre de groupes de travail, afin de lutter efficacement contre le sans-abrisme : les bailleurs sociaux, la BAPSA, l'unité d'assistance aux personnes sans-abri (UASA), Bureau de la prévention et de la médiation de la direction de la police municipale de Paris (BPM), l'USH et l'AORIF.



LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ ESTIVALE :

Le GPIS-GIE a participé à l'expérimentation de la nuit de la solidarité estivale (NDLSE) le 27 juin 2023 organisée par la Ville de Paris.

Chaque mois, la direction de la valorisation de l'action diffuse une note d'information relative aux sans-abrisme au sein du parc social à destination de la Ville de Paris et de la DRIHL 75. Dans ce cadre, le bureau de l'inclusion sociale et des parcours de la mairie de Paris (BISP) à proposer d'associer le GPIS-GIE à cet évènement.

De 22h à 1h du matin, dans les 12e et 20e arrondissements de Paris, les effectifs et des membres de la direction ont donc accompagné les bénévoles afin d'opérer un décompte des personnes sans-abris dans les parties communes du patrimoine social.

En amont, un état des lieux des sites sur lesquels les agents rencontrent le plus de personnes sans-abris avait été transmis à la Ville de Paris, afin de cibler efficacement les patrimoines à visiter lors de cet événement.

Deux équipages, deux chefs de section, deux chefs de groupe et 2 membres de la direction ont été mobilisés pour accompagner les

bénévoles lors de la NDLSE, sans perturber l'activité opérationnelle habituelle.

Plusieurs personnes vulnérables ont été rencontrées au sein du patrimoine social. Les bénévoles ont donc pu prendre contact avec eux afin d'en savoir plus sur leur situation et de permettre une prise en charge en aval.

« Le GPIS-GIE est un acteur engagé dans la lutte contre le sans-abrisme,

Il met tout en œuvre pour travailler à des solutions efficaces et dignes afin d'aider les personnes sans-abri rencontrées la nuit dans le patrimoine social.

En 2023, les agents du GPIS-GIE ont été formés par le Samu social de Paris, sur les actions d'aller-vers (postures et méthodologies d'intervention), et sur les dispositifs de Veille Sociale à Paris.

Le GPIS-GIE a réalisé une 1ère opération conjointe avec le Samu social de Paris, afin de procéder à la prise en charge et à la mise en sécurité d'une personne vulnérable rencontrée la nuit dans le patrimoine social. »

Corinne TAÏEB

Responsable Ingénierie et Conseils sur la Veille Sociale - Direction SIAO

The logo for Samusocial Paris is displayed within a blue rectangular box. It features the word "samusocial" in a white, lowercase, sans-serif font, with "Paris" in a smaller, white, serif font positioned directly below it.

4. L'ASSERMENTATION DES AGENTS DU GPIS-GIE :

- De nouvelles responsabilités pour les agents assermentés

Depuis le mois de mars 2023, les chefs de section, les chefs de groupe et les chefs d'équipe ont suivi les formations nécessaires préalables à leur assermentation. Comme prévu par l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 17 juin 2022, ils ont reçu des enseignements liés :

- Aux notions juridiques de base en droit pénal
- Aux droits et devoirs de l'agent assermenté
- À la déontologie et aux techniques d'intervention.

Le GPIS-GIE étant organisme de formation, celles-ci sont dispensées en interne, par la directrice générale adjointe et par le secrétaire général.

A l'issue de ces séances, les agents passent

ensuite des tests de connaissance et de rédaction d'un procès-verbal, selon une mise en situation qui leur est soumise.

Une fois les tests réussis, les agents sont commissionnés par le directeur général, agréés par le préfet de police et invités à prêter serment devant le tribunal judiciaire.

Cette reconnaissance des pouvoirs publics de ce nouveau statut pour les agents du GPIS-GIE nous engage là encore à faire preuve d'une probité et d'une exemplarité sans faille.

Les agents du GPIS-GIE pourront désormais, grâce à un système de procès-verbal électronique implémenté dans l'outil IRIS, constater toutes les infractions relatives à la dégradation du patrimoine social. Il s'agit là d'une étape supplémentaire dans l'évolution du rôle du GPIS-GIE comme acteur indispensable en matière de tranquillité résidentielle sous toute ses formes.





Johnny POLOSSE,
Chef de section, sur l'assermentation

Êtes-vous assermenté ?

Oui, je suis assermenté, ainsi que mes collègues chefs de section.

Comment se déroule le processus d'assermentation des agents du GPIS-GIE ?

Les agents du GPIS-GIE assistent à une formation de deux jours (cadre légal et rédaction d'un procès-verbal). Deux semaines après la formation, ils passent un test (QCM et cas pratique). Une fois réussi, ils sont

commissionnés par la direction générale puis agréés par le préfet de police de Paris et enfin, ils prêtent serment devant le tribunal judiciaire de Paris.

Qu'apporte le statut d'agent assermenté ?

Il apporte une plus grande reconnaissance et du respect. En effet, les agents assermentés prêtent serment, mais surtout bénéficient d'une solide formation de la part de la

direction générale, cela permet d'améliorer leurs compétences et leur professionnalisme dans l'exercice de leur fonction.

Quelles sont les missions et devoirs d'un agent assermenté ?

La mission d'un agent assermenté du GPIS-GIE est de constater par procès-verbal les infractions qui portent atteinte aux immeubles ou groupes d'immeubles qu'ils surveillent.

Un agent assermenté doit adopter un comportement exemplaire en service et en dehors du service. Il doit également ne pas s'exposer à des conflits d'intérêts et surtout ne pas engager sa responsabilité pénale personnelle.

Pourquoi est-ce important pour le GPIS-GIE ?

L'assermentation joue un rôle essentiel dans l'efficacité opérationnelle, la crédibilité et le professionnalisme du GPIS-GIE notamment

grâce à la possibilité de relever des infractions, dans l'exercice de leurs missions, et de les constater par procès-verbal.



<https://gie-gpis.com/>



@GPIS-GIE



@gpis_officiel



@GPIS GIE Officiel



Groupement Parisien
Inter-bailleurs de Surveillance